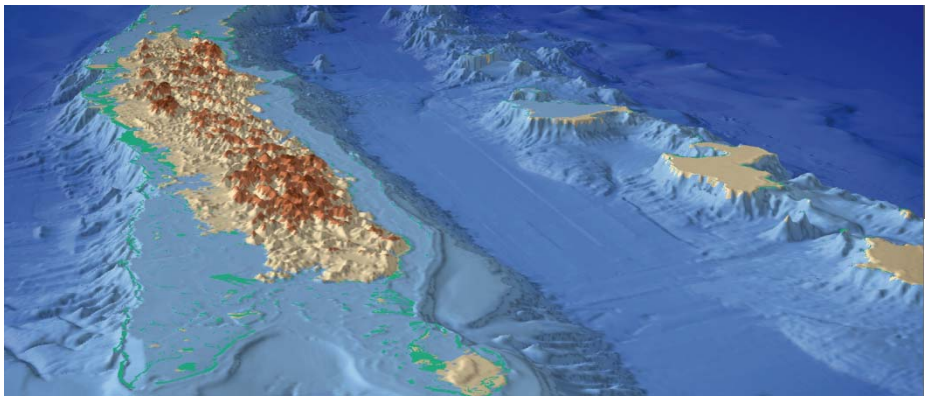

ADECAL

ZoNéCo

PROGRAMME D'ÉVALUATION DES RESSOURCES MARINES DE LA ZONE ÉCONOMIQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Ressources marines de Nouvelle-Calédonie : appel à projets 2013

Marine resources of New-Caledonia: 2013 call for proposals

EXECUTIVE SUMMARY

Improving the knowledge of the marine resources of New Caledonia, in order to make the most out of them in a sustainable way is the global objective of the multi-disciplinary programme called ZoNéCo. Designed and launched more than 15 years ago by the Governments of France and New Caledonia and its three Provinces, together with locally-based research institutions, this programme is managed by ADECAL (New Caledonia Economic Development Agency) since 2002.

ZoNéCo acts as an interface linking science and policy, with the aim to support, on one hand, the implementation of research projects in order to fill identified knowledge gaps, and, on the other hand, to facilitate the uptake of research results by policy makers, the private sector and the civil society. Since its creation, the results produced and disseminated by the ZoNéCo programme have led to a tremendous improvement in the knowledge of the marine ecosystems of New Caledonia, both on the lagoon and oceanic compartments.

For the 2012-2015 period, the programme has secured a 3M€ funding, as part of the activities of the New Caledonia innovation and technological park, also managed by ADECAL, with blue growth as a general objective. Based on the 2006-2010 results and final report, a first set of priorities has been identified by the programme partners for 2013, comprising both research priorities and technical studies. A preliminary budget of 500.000€ has already been secured for the projects and / or studies that will be selected through this call and consultation, that is opened to international experts, preferably through partnerships with local marine R&D public or private stakeholders.

INTRODUCTION

Le programme ZoNéCo a pour objectif principal de produire et de rendre accessibles les informations nécessaires à l'inventaire, la valorisation et la gestion durables des ressources de la Zone Economique Exclusive et des lagons de la Nouvelle-Calédonie. Ses partenaires sont l'Etat, le Gouvernement et les Provinces de Nouvelle-Calédonie, l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Ifremer, l'Université de Nouvelle-Calédonie, le SHOM, Météo-France, et l'Aquarium des lagons.

Structure située à l'interface entre la recherche et les décideurs, ce programme a pour double vocation d'assurer la valorisation appliquée des résultats de la recherche conduite ou en cours, dans les domaines liés aux ressources marines et à leur environnement, et de favoriser la conduite de travaux complémentaires permettant de combler les lacunes dans ces domaines.

Depuis 15 ans, le programme ZoNéCo fait l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales, dans le cadre du contrat de développement inter collectivités. Il est coordonné depuis 2002 par l'ADECAL, l'Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie, et il est doté de 3M€ pour la période 2012-2015. Enfin, ce programme a été rattaché en 2011 à la Technopole de Nouvelle-Calédonie, qui constitue un département de l'ADECAL, et dont l'un des objectifs est de contribuer à la croissance bleue par l'innovation en Nouvelle-Calédonie.

(1) CONTEXTE GENERAL

Depuis sa création, les travaux conduits par le programme ZoNéCo ont permis l'acquisition d'une masse considérable de données, en termes de connaissances scientifiques fondamentales et d'évaluation des ressources économiques potentiellement exploitables, qu'elles soient minérales ou vivantes.

Ainsi, la période 2006-2010 a permis de lancer 3 appels à projets et de financer plus de 40 opérations, mobilisant près de 140 chercheurs et conduisant à la production de près de 150 rapports techniques ou articles indexés (www.zoneco.nc).

En matière de ressources vivantes les actions conduites dans le cadre du programme ZoNéCo ont été caractérisées par une grande diversité d'échelles, d'approches et de méthodes employées au rang desquelles il convient de citer l'imagerie satellitaire, la biochimie, la biologie, la génétique, la microchimie, l'acoustique, l'halieutique, les enquêtes de terrain, les pêches expérimentales ou exploratoires, l'analyse statistique, la modélisation…

Les opérations menées au cours de la programmation 2006-2010 ont permis de combler des lacunes en matière de connaissances de base sur les ressources exploitées du domaine hauturier, côtier et lagonaire et sur l'environnement marin. Des mesures de gestion ont été proposées pour certaines des ressources exploitées considérées sensibles. Les volets relatifs à la collecte et à l'analyse des données de pêche, mais également à la mise en place de suivis de long terme des écosystèmes et plus généralement de l'environnement marin, sont au rang des avancées majeures du programme. L'amélioration de la compréhension des relations que les espèces entretiennent avec leur environnement par le recours aux technologies innovantes de l'acoustique, de la microchimie ou encore de la modélisation mathématique doivent apporter à brève échéance de nouveaux outils d'aide à la gestion des ressources lagonaires exploitées. Enfin, la diversification des pratiques a également été traitée par l'exploration de pistes d'exploitation ou d'élevage de nouvelles espèces.

Toutefois, si le programme ZoNéCo a joué depuis sa création le rôle de catalyseur dans les domaines de la recherche et du développement concernant la connaissance et l'exploitation des ressources vivantes, des lacunes subsistent concernant la connaissance de certains écosystèmes. De plus, les enjeux des prochaines années, sont liés aux différentes évolutions que connaîtra la Nouvelle-Calédonie (sociales, économiques, environnementales, statutaires), mais également aux changements à l'échelle océanique et planétaire.

Compte tenu de la vulnérabilité des écosystèmes aux risques naturels ou due à l'action de l'homme, l'effort engagé doit donc être poursuivi, avec une attention toute particulière sur certains écosystèmes aujourd'hui insuffisamment caractérisés alors même qu'ils constituent un maillon essentiel de la productivité du lagon Calédonien. En parallèle, des lacunes doivent être comblées pour accroître la valorisation durable des écosystèmes et des ressources, et ainsi contribuer à la croissance bleue de l'économie locale, en renforçant la compétitivité des activités existantes et en créant de nouvelles filières innovantes.

Enfin, certains sujets traités sur la période 2006-2010 nécessitent la poursuite de l'effort engagé, notamment la mise en place d'un système de suivi halieutique qui réponde aux besoins des collectivités tant du point de vue de la collecte de données que de la production d'indicateurs (pêche non professionnelle incluse).

L'exercice de pré-programmation réalisé dans le cadre de la structuration de la technopole a conduit à proposer trois volets prioritaires en matière de ressources vivantes lagonaires et côtières pour la programmation ZoNéCo 2012-2015 : l'un traditionnel sur la gestion durable des ressources marines, et deux autres en lien avec les activités de la Technopole conformément aux souhaits des partenaires de voir le programme répondre à des objectifs de développement : renforcement de la compétitivité des filières pêche et aquaculture, et valorisation des ressources biologiques marines.

Suite à la diffusion du bilan de la programmation 2006-2010, et comme cela a pu être réalisé dans le cadre des programmations précédentes, un travail de consultation a été mené auprès des partenaires institutionnels du programme ZoNéCo, afin de définir les besoins et les enjeux des collectivités à moyen terme. C'est sur la base de ces consultations que le comité technique inter collectivités avec l'appui du comité scientifique du programme a arrêté une première liste de priorités pour 2013.

Ces priorités, qui portent sur les volets « gestion durable des ressources marines » et « renforcement de la compétitivité des filières pêche et aquaculture » sont réparties entre :

- d'une part, des thématiques relevant de la recherche, visant à combler des lacunes de connaissance, qui font l'objet d'un appel à projets,
- d'autre part, des thématiques relevant de l'expertise sur des sujets précis et aux résultats directement applicables, objet d'une consultation pour la réalisation d'études, sur la base de cahiers des charges.

Pour 2013, un budget initial de 500.000 € a été sécurisé pour le financement des projets ou études qui seront sélectionnés.

BIBLIOGRAPHIE ZoNéCo (non exhaustive):

Ducrocq M., Collot J., Rouillard P., Rivaton A. et Farman R. (2012) : Programme ZoNéCo 2006-2010, bilan et perspectives.
Torréton JP, Rivaton A., Lafoy Y., Farman R., Chavance P., Douillet P. et Guillard F. (2005) : Programme ZoNéCo 2000-2005, bilan et perspectives.

L'intégralité des produits issus des opérations du programme ZoNéCo sont consultables sur le site www.zoneco.nc.

Pour tout renseignement complémentaire : manuel.ducrocq@adecal.nc

(2) PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS

A) Gestion durable des ressources marines »

CONTEXTE :

Les lagons de la Grande Terre de Nouvelle Calédonie sont soumis à des pressions et des enjeux de plus en plus forts :

- une vaste superficie classée depuis 2008 au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO,
- des pressions anthropiques, du fait des développements récents des régions urbaines, des activités minières et industrielles, agricoles et aquacoles,
- des pressions du fait du changement global dont on perçoit de nombreux indices mais dont il est encore difficile d'évaluer l'impact régional.

La connaissance des masses d'eau lagonaires (circulation et hydrologie de la bande littorale et côtière) est un donc enjeu primordial.

Par ailleurs, les collectivités n'ont que très peu d'outils pour envisager une gestion intégrée du littoral et minimiser l'impact anthropique. Il convient donc d'évaluer les services écosystémiques des différents milieux pour pouvoir en hiérarchiser l'usage. La priorité sera réservée aux estuaires et fonds de baie.

Enfin, le manque d'informations sur certaines ressources exploitées rend leur gestion, ou l'évaluation de leur potentiel de développement, difficile voire hasardeuse. Le programme ZoNéCo peut donc contribuer à améliorer les connaissances dans ce domaine.

PRIORITES 2013 :

- (1a) **Caractérisation des masses d'eau :** capacité du milieu à disperser ou au contraire accumuler les apports terrestres (terrigènes ou autres) ;
  Résultats attendus : typologie des masses d'eau lagonaires et cartographies associées en vue de la définition d'unités cohérentes de gestion ;

- (1b) **Caractérisation des masses d'eau :** évaluation de l'étendue des zones marines impactées, simulation de l'extension sous divers scénarios, structuration des habitats benthiques.
  Résultats attendus : simulations de scénarios à des fins de gestion et d'aménagement ;

- (2) **Acquisition de connaissances sur les fonds de baie, estuaires et mangroves adossées** qui apparaît nécessaire en raison de l'importance de ces écosystèmes pour le lagon, des pressions multiples qu'ils subissent et des lacunes avérées sur le sujet ;
  Résultats attendus : inventaire faunistique et floristique des fonds de baie, estuaires et mangroves adossées et évaluation du service écosystémique ;

- (3) **Acquisition de connaissances sur la biologie, la reproduction et la connectivité des des populations d'espèces exploitées (eg holothuries, bénitiers).**
  Résultats attendus : amélioration des connaissances sur la biologie, la reproduction et la connectivité des populations d'espèces exploitées (eg holothuries, bénitiers), propositions pour l'évolution des modes de gestions ;

- (4) **Evaluation de l'efficacité du repeuplement d'espèces exploitées** (notamment holothuries et bénitiers) et notamment les méthodologies les plus pertinentes, l'efficacité de la démarche et l'impact sur les patrimoines génétiques des populations concernées ;
  Résultats attendus : méthodologie de mise en œuvre et évaluation de l'efficacité du repeuplement d'espèces exploitées.

B) Renforcement de la compétitivité des secteurs pêche et aquaculture

CONTEXTE :

Après plusieurs dizaines d'années de production aquacole essentiellement tournée vers la crevetticulture qui est caractérisée par des implantations à terre en zone littorale, les pouvoirs publics affichent la volonté de promouvoir la diversification aquacole, en soutenant notamment des projets innovants. Des initiatives privées sont ainsi en cours dans l'élevage d'espèces lagonaires herbivores en cages, d'holothuries en bassin ou en enclos, de crustacés en cage et de bivalves en filières. Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre de la Technopole de Nouvelle-Calédonie par le Centre Calédonien de Transfert et d'Aquaculture Marine (CCDTAM) visent à effectuer des tests de reproduction et de mise en élevage d'espèces lagonaires et devraient permettre à moyen terme de développer une filière piscicole en cage. Les espèces visées restent toutefois majoritairement méconnues, et un approfondissement de leur connaissance permettrait de renforcer les initiatives en cours.

PRIORITES 2013 :

- **(5) Etude de la biologie de reproduction et du régime d'alimentation en milieu naturel des espèces d'intérêt aquacole**.
  Résultats attendus : Acquisition des connaissances nécessaires en vue de la formulation d'aliments aquacoles adaptés aux espèces locales.

BIBLIOGRAPHIE ZoNéCo (non exhaustive) :

Marchand C., Dumas P., Virly S., Buisson D et Duke N. (2008): typologie et biodiversité des mangroves de Nouvelle-Calédonie.

Virly S. (2008) : atlas des mangroves de Nouvelle-Calédonie.

Pelletier D. et leleu K. (2008) : utilisation de techniques vidéo pour l'observation et le suivi des ressources et des écosystèmes récifoo-lagonaires.

Beliaeff B., Bouvet G., Fernadez JM., David C. et Laugier T. (2011): guide pour le suivi de la qualité du milieu marin en Nouvelle-Calédonie.

Dumas P., Fauvelot C., Andrefouet S. et Gilbert A. (2011) : les bénitiers de Nouvelle-Calédonie : statut des populations, impact de l'exploitation et connectivité.

Purcell S.W., Gossuin H. et Agudo N.S. (2009) : état et gestion de la ressource en holothuries de la Grande Terre, Nouvelle-Calédonie.

Torreton JP, et al (2007) : indicateur de l'état physique, chimique et trophique des eaux du lagon Sud-Ouest de la Nouvelle-Calédonie.

(3) MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

Les propositions de projet sont à adresser à l'ADECAL par messagerie électronique à l'adresse suivante : adecal@adecal.nc au plus tard le **15 février 2013, 18h00 (heure de Nouméa, GMT+11).** Elles devront être rédigées en français, selon le modèle joint.

Les propositions reçues seront évaluées par les deux comités en charge du pilotage du programme ZoNéCo : le comité scientifique (avec l'appui d'expertises extérieures) qui émettra un avis sur l'adéquation entre la démarche scientifique proposée et les résultats attendus de l'opération ; le Comité Technique Intercollectivités qui émettra un avis sur l'opportunité de réaliser les opérations proposées, à savoir l'adéquation entre les résultats attendus des opérations et les besoins des partenaires institutionnels du programme. La liste des projets recommandés pour financement sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de l'ADECAL qui fait office de comité de pilotage de l'appel à projets.

Une attention particulière sera portée sur l'état d'avancement, la qualité du rendu et le respect des délais et engagements pour des actions qui pourraient avoir été entreprises par les proposants dans le cadre des programmations ZoNéCo précédentes.

Il est par ailleurs souhaité que les projets soumis, puissent, dans la mesure du possible, proposer des approches pluridisciplinaires, ainsi que des partenariats inter-organismes voire transrégionaux, à l'image des travaux initiés dans le cadre des réseaux Net-Biome (coopération à l'échelle de l'outremer européen, www.netbiome.org) ou Pacenet (coopération à l'échelle de la région pacifique). La participation d'organismes extérieurs à la Nouvelle-Calédonie est possible, notamment dans le cadre de partenariats avec des acteurs publics ou privés locaux.

Calendrier indicatif :
Date limite de soumission : 15 février 2013
Evaluation des projets : 15 février – 31 mars 2013
Début des projets : 1er Avril 2013 au plus tôt

Financement :
La durée des projets doit être comprise entre 1 et 3 ans, et il n'y a pas de limite maximale de financement par projet. Toutefois, à titre indicatif, les financements accordés à des projets sur la période 2006-2010 ont été en moyenne de 50.000 € par projet.

Les coûts éligibles comprennent les frais de personnel, les consommables, les frais de déplacement, l'achat d'équipements nécessaires à la réalisation du projet,...

Par ailleurs, les dépenses effectuées dans le cadre des opérations ZoNéCo sont prises en charge directement par l'ADECAL : pour les dépenses d'équipement (TTC) ou de fonctionnement : commandes et règlements par l'ADECAL ; pour le personnel : recrutement par l'ADECAL des personnes ressources, généralement sous contrat à durée déterminée ; pour les stages : versement par l'ADECAL des indemnités et/ou gratifications aux stagiaires. Les biens d'équipements achetés dans le cadre d'une opération restent propriété du programme et doivent donc être restitués en fin d'opération. Le paiement de prestations de services, dans le cadre de sous-traitance, est par ailleurs possible.

Modalités de suivi des projets :
Le suivi des projets sera assuré par l'halieute du programme ZoNéCo, également en charge du secrétariat de l'appel à projets. Pour chaque opération du programme, le responsable devra remettre :
- un rapport intermédiaire à mi-parcours
- un rapport final en fin d'opération, au format PDF, indexé par des mots clefs dans les champs prévus à cet effet, en en précisant le cas échéant le niveau diffusion, étant précisé que les résultats du programme sont accessibles à l'ensemble des partenaires sans réserve ;
- les données acquises ou collectées (dites données brutes). Les données seront fournies sous un format compatible avec le système informatique de la Structure de Gestion et de Valorisation Locale du

programme ZoNéCo, accompagnées d'une fiche de description de ces données (fiche de métadonnées) et de propositions de valorisation de ces données ;
- Si l'opération produit une couche d'information géographique, la rendre accessible par le Système d'Information Géographique (SIG) de ZoNéCo, et préciser ce que cette couche d'information représente et comment elle est constituée à partir des données brutes ;
- L'ensemble des crédits photographiques produits lors de l'opération, accompagnés des mentions d'auteur, l'ensemble des réalisations cartographiques et des graphiques réalisés pour les besoins de l'opération, dans un format reproductible et utilisable dans le cadre d'illustrations, de vulgarisation et de communication sur les productions issues du programme ZoNéCo. Dans le cas contraire, fournir au programme les informations sur la nature et la structure des données produites, nécessaires à l'évaluation des modalités de production de cette couche d'information
- Une fiche de synthèse de l'opération, remplie selon le format proposé ;
- la liste complète des publications et communications réalisées lors de l'opération, et la mise à jour de cette liste, postérieurement à l'opération sur la base des travaux menés dans le cadre de l'opération.

Le responsable de projet devra s'engager par ailleurs à :
- Produire, en cas de besoin, au cours de la réalisation de l'opération, tout rapport d'avancement ou toute présentation de l'avancement de l'opération, qui lui serait demandé par l'ADECAL ;
- Préciser le niveau de diffusion des données au moment de leur transfert à la SGVL étant précisé que les données acquises dans le cadre du programme sont accessibles à l'ensemble des partenaires sans réserve ;

L'ensemble de ces points sera formalisé au travers d'un dossier d'engagement validé par le programme ZoNéCo et le responsable d'opération, préalablement au déblocage de fonds et au démarrage de l'opération.

Propriété intellectuelle

Le cahier général de charges pour la réalisation du programme ZoNéCo prévoit que les partenaires du programme sont collectivement propriétaires des résultats du programme, et que toutes les décisions relatives à la protection des résultats par le moyen de brevets (opportunité du dépôt, conduite de la procédure) seront prises par l'Assemblée Générale de l'ADECAL, d'un commun accord entre les parties.

Pour tout renseignement complémentaire : manuel.ducrocq@adecal.nc

(4) CONSULTATION POUR LA REALISATION D'ETUDES

Parmi les priorités 2013, figurent des thématiques relevant de l'expertise sur des sujets précis et aux résultats directement applicables, pour lesquelles une consultation pour la réalisation d'études, sur la base de cahiers des charges est lancée.

A) Gestion durable des ressources marines »

(1) Elaboration d'un guide méthodologique pour le suivi des prélèvements effectués par la pêche non professionnelle

OBJECTIF GENERAL : Disposer d'un outil opérationnel qui permettra, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et donc dans chaque province, d'effectuer une estimation aussi fine que possible, et le suivi, des débarquements de la pêche non professionnelle.

(2) Acquisition de connaissances biologiques, écologiques et environnementales sur l'huître de palétuvier

OBJECTIF GENERAL : Acquérir des connaissances fines sur la dynamique des populations d'huitres de palétuviers afin de permettre la mise en place de recommandations de gestion et de suivi directement applicables.

B) Renforcement de la compétitivité des secteurs pêche et aquaculture

(3) DCP : aspects technologiques, amélioration de la rentabilité

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à l'amélioration sensible du coût journalier d'un DCP déployé dans les eaux calédoniennes, en tenant comptes des spécificités locales (profil bathymétrique, moyens de pose et d'entretien dans chaque province, utilisation…).

(4) Méthodologie de caractérisation des sites aquacoles potentiels

OBJECTIF GENERAL : Développer un outil méthodologique d'aide à la décision concernant le développement de la filière aquacole en termes d'aménagement de l'espace côtier et d'instruction des dossiers de demande d'installation.

Les cahiers des charges correspondant à chacune des priorités sont détaillés ci-après.

CAHIER DES CHARGES (1) : Elaboration d'un guide méthodologique pour le suivi des prélèvements effectués par la pêche non professionnelle

CONTEXTE :

La quantification des prélèvements effectués sur les ressources lagonaires et hauturières est au cœur des préoccupations des gestionnaires, quel que soit l'origine du prélèvement (professionnel, plaisancier, vivrier…). Si un certain nombre d'études ont été conduites sur le sujet, au sein des provinces ou à l'échelle interprovinciale dans le cadre du programme ZoNéCo, ou d'autres initiatives, la quantification et le suivi des captures effectuées par la pêche non professionnelle restent insuffisamment renseignés. Or, ces captures sont estimées à niveau 5 à 10 fois supérieur à celles de la pêche professionnelle, ce qui pose un problème pour la gestion des ressources lagonaires. Le problème réside essentiellement dans la difficulté à mettre en œuvre une méthodologie qui permette d'estimer les prélèvements et d'en effectuer le suivi, sur la base des différentes typologies d'utilisateurs. Compte tenu des faibles variations démographiques et de pratiques dans le temps, et de la difficulté à envisager un système de suivi en routine, la mise en œuvre d'une méthodologie d'estimation aussi fine que possible à renouveler tous les 5 ans est la piste à privilégier.

OBJECTIF GENERAL : Disposer d'un outil opérationnel qui permettra, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et donc dans chaque province, d'effectuer une estimation aussi fine que possible des débarquements de la pêche non professionnelle.

ETENDUE GEOGRAPHIQUE : Nouvelle-Calédonie

RESULTATS ATTENDUS :

- Le recensement et l'analyse critique des paramètres déjà collectés en Nouvelle-Calédonie, toute source d'information confondue ;
- Une synthèse bibliographique des méthodologies d'estimation des prélèvements effectués par la pêche non professionnelle, incluant la description précise de la méthode de ses conditions de mise en œuvre, de sa précision (étendue géographique, espèces) et une estimation des coûts associés ;
- Le recensement et la description des différentes typologies d'utilisateurs ;
- Un guide méthodologique pour l'estimation des prélèvements effectués par la pêche non professionnelle à différentes échelles géographiques possibles (pays, province, façade maritime, commune, baie…), construit sur la base de la description des typologies d'utilisateurs et des méthodes d'estimation. Ce guide permettra au gestionnaire de construire son propre mode d'estimation, en fonction des pratiques exercées sur son aire de compétence, des moyens dont il dispose et du niveau de précision souhaité.

IMPACT ATTENDU : amélioration de la précision dans l'estimation et le suivi des débarquements de la pêche non professionnelle

BIBLIOGRAPHIE ZoNéCo:

Berthou P., Merrien C. (2010) : Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'un réseau halieutique pérenne en Nouvelle-Calédonie, rapport phase 1.
Ducrocq M. (2011) : note relative à l'état des connaissances sur les prélèvements effectués par la pêche non professionnelle en Nouvelle-Calédonie.
Guillemot N. (2009) : Les peuplements de poissons récifaux et leur exploitation dans la zone VKP : caractérisation, indicateurs et enjeux de suivi.
Guillemot N. (2011) : Etude de la faisabilité d'un indicateur « pression de pêche » pour la stratégie nationale de la biodiversité.
Jollit I., Chabanet P. (2010) : Contribution à l'étude sur l'importance et l'évolution de la fréquentation spatiale du lagon Sud-Ouest de la Nouvelle-Calédonie par la pêche plaisancière.
Kulbicki et al (2007) : Projet pêcheries récifales.
Virly S. (2000) : Analyse de l'enquête sur la pêche vivrière et plaisancière dans les lagons de Nouvelle-Calédonie.

CAHIER DES CHARGES (2) : Acquisition de connaissances biologiques, écologiques et environnementales sur l'huître de palétuvier

CONTEXTE :

L'exploitation des gisements d'huîtres de palétuvier (*Saccostrea cucullata tuberculata* ou *glomerata*) est aujourd'hui règlementée dans les provinces Nord et Sud de la Nouvelle-Calédonie. Si les travaux conduits dans le cadre du programme ZoNéCo, ont apporté le socle initial de connaissances pour appréhender la gestion de leur exploitation, l'amélioration des connaissances sur la biologie, l'écologie et les relations avec l'environnement de cette espèce est considérée comme nécessaire.

C'est afin d'évaluer la pertinence de la règlementation en vigueur sur l'exploitation et la commercialisation des huîtres de palétuviers et de permettre son ajustement dans un esprit d'exploitation optimale et durable des stocks, qu'il est convient de collecter un ensemble d'informations sur la dynamique des populations et sur les modes d'exploitation de cette ressource.

Une étude en ce sens a été conduite en 2010. Elle n'a pas été menée jusqu'à son terme mais a permis de valider un protocole de travail qui constitue la base de travail pour la relance de cette opération.

OBJECTIF GENERAL :

Acquérir des connaissances fines sur la dynamique des populations d'huitres de palétuviers afin de permettre la mise en place de recommandations de gestion et de suivi directement applicables.

Dans le cadre de cette étude et afin de réunir l'ensemble des éléments nécessaires à atteindre l'objectif fixé, il sera procédé à :

- l'étude de la dynamique des populations d'huitre de palétuvier (croissance, longévité, taille et âge de la première maturation sexuelle, cycle de reproduction) par le biais d'acquisition de données biologiques de terrain ;
- la description du ou des modes d'exploitation et de commercialisation de cette espèce au travers d'enquêtes de terrain auprès des pêcheurs et colporteurs.

Le protocole détaillé de l'étude lancée en 2010, validé par les partenaires du programme ZoNéCo, constitue un document de référence dans le cadre de la relance de cette opération.

ETENDUE GEOGRAPHIQUE : Nouvelle-Calédonie

RESULTATS ATTENDUS :

Des recommandations de gestion et de suivi directement applicables en relation avec la synthèse des résultats obtenus sur la dynamique des populations d'huitres et sur le mode d'exploitation et de commercialisation de cette ressource.

IMPACT ATTENDU : Evolution de la règlementation existante, optimisation de l'exploitation de la ressource

BIBLIOGRAPHIE ZoNéCo:

Bodoy A., Morin J. (2002) : les populations d'huitre de Nouvelle-Calédonie : échantillonnage de stocks naturels exploités, ostréiculture.
Virly S., Poveda E. (2011) : acquisition de connaissances biologiques, écologiques et environnementales sur l'huitre de palétuvier, protocole détaillé, rapport de la phase 1.

CAHIER DES CHARGES (3) : DCP : aspects technologiques, amélioration de la longévité

CONTEXTE : L'amélioration de la longévité des DCP est une priorité pour les provinces car ces outils contribuent à l'augmentation des rendements de la pêche artisanale côtière, à l'amélioration de la sécurité en mer et incitent à l'orientation d'une partie de la pression de pêche vers l'extérieur du lagon. Le coût des programmes d'acquisition, de pose et d'entretien des DCP est considéré comme encore trop élevé au regard de leur trop faible longévité.

Le programme ZoNéCo a conduit des opérations spécifiquement dédiées à la pêche sous DCP, tant sur la technologie des pêches (EMR - 2007) que sur la technologie DCP (ZoNéCo - 2009). Cette dernière opération réalisée dans le cadre de la programmation 2009-2010, visant à tester de nouveaux matériaux de fabrication n'a pas apporté les résultats escomptés.

Les conclusions du colloque international sur les DCP, qui s'est tenu à Tahiti en décembre 2011 confirment l'utilité des DCP ancrés pour les pêcheries artisanales, leur faible impact sur la ressource mais soulignent le manque de données statistiques sur leur utilisation et leur productivité ainsi que la nécessité de permettre l'accès aux meilleures technologies pour améliorer sensiblement la longévité de ces dispositif.

La mise en place des technologies recommandées lors du colloque est envisagée en Nouvelle-Calédonie afin de permettre l'augmentation sensible de la longévité de ces outils d'aide à la pêche, avec toutefois la nécessité de préserver à minima le rapport actuel entre le coût du dispositif et sa durée de vie.

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à l'amélioration sensible du coût journalier d'un DCP déployé dans les eaux calédoniennes, en tenant compte des spécificités locales (profil bathymétrique, moyens de pose et d'entretien dans chaque province, utilisation…).

ETENDUE GEOGRAPHIQUE : Nouvelle-Calédonie, eaux territoriales (zone des 12 miles) en Grande-Terre et aux Iles Loyauté

RESULTATS ATTENDUS

- Une analyse des différentes technologies utilisées dans les 3 provinces permettra de dresser un bilan exhaustif des points positifs et des points qu'il convient d'améliorer notamment en termes de choix de sites de pose, de dimensionnement, et de stratégie d'entretien ;
- La rédaction d'un guide méthodologique pour la mise en œuvre aisée et pérenne de cette nouvelle technologie DCP en Nouvelle-Calédonie (choix de site, éléments constitutifs, dimensionnement, assemblage, pose, entretien) ;
- La mise en œuvre d'un atelier pilote de fabrication et de pose de 1 à 3 DCP par province (le nombre par province restant à définir avec les provinces qui prendront en charge les frais d'acquisition des DCP, de leurs accessoires d'entretien et le coût de leur pose). Au cours de cet atelier pilote, l'ensemble des points nécessaires à envisager pour la pose de DCP seront abordés : choix initial des sites de pose, dimensionnement du DCP, modélisation du comportement à l'aide du logiciel « DCP » développé par l'Ifremer, assemblages et connexions, pose, entretien requis.

IMPACT ATTENDU : amélioration du rapport coût/durée de vie des DCP

BIBLIOGRAPHIE ZoNéCo :

Ducrocq M. (2012) : expérimentation d'un nouveau matériel de fabrication des Dispositifs de Concentration du Poisson.
Ducrocq M. (2012) : restitution des principaux résultats du colloque DCP et recommandations formulées en termes de technologie DCP, présentation power point.
Virly S. (2009) : Etude des potentialités de développement de techniques de pêche spécifique autour des DCP.

CAHIER DES CHARGES (4) : Méthodologie de caractérisation des sites aquacoles potentiels

CONTEXTE :

Après plusieurs dizaines d'années de production aquacole essentiellement tournée vers la crevetticulture qui est caractérisée par des implantations à terre en zone littorale, les pouvoirs publics affichent la volonté de promouvoir la diversification aquacole, en soutenant notamment des projets innovants. Des initiatives privées sont ainsi en cours dans l'élevage d'espèces lagonaires herbivores en cages, d'holothuries en bassin ou en enclos, de crustacés en cage et de bivalves en filières. Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre de la Technopole de Nouvelle-Calédonie par le Centre Calédonien de Transfert et d'Aquaculture Marine (CCDTAM) visent à effectuer des tests de reproduction et de mise en élevage d'espèces lagonaires et devraient permettre à moyen terme de développer une filière piscicole en cage.

La gestion, et le zonage éventuel, du domaine public maritime est au cœur des préoccupations des gestionnaires qui devront disposer d'éléments d'aide à la décision pour prendre en compte ces futures activités dans l'aménagement du littoral.

OBJECTIF GENERAL : Développer un outil méthodologique d'aide à la décision pour l'aménagement de l'espace côtier dans le cadre du développement de la filière aquacole.

ETENDUE GEOGRAPHIQUE : Nouvelle-Calédonie

RESULTATS ATTENDUS

Pour chaque type d'élevage et aux différentes densités envisageables (pisciculture, élevage de coquillages, crustacés, bêches de mer), et pour chaque solution technique d'élevage (en mer ou à terre, structure flottante ou sur pilotis, enclos…) décrire les caractéristiques minimales requises des sites potentiels d'implantation (profondeur minimale, caractéristiques physico-chimiques, orientation idéale, emprise…) et les perturbations consécutives à chaque type d'exploitation (environnementales, visuelles, de la circulation maritime…).

- Préciser et décrire les types de suivis environnementaux afférents à chaque type d'élevage ;
- Décliner l'ensemble des exigences et contraintes sous formes de fiches méthodologiques qui permettront aux gestionnaires : 1) d'instruire d'une demande de concession en relation avec l'activité avancée et l'environnement proche de la zone concernée, 2) de prévoir un schéma d'aménagement du littoral en termes de zones réservées à différents types d'activités, et notamment d'y inclure la filière aquacole ;
- Traiter un ou deux cas d'étude qui permettra aux utilisateurs de bénéficier d'une prise en main optimale de l'outil.

IMPACT ATTENDU : une gestion intégrée de l'espace maritime et du littoral

(5) MODALITES DE LA CONSULTATION POUR LA REALISATION D'ETUDES

Dans le cadre de cette consultation, les offres, rédigées en français, sont à adresser à l'ADECAL, par courrier électronique, à l'adresse suivante : adecal@adecal.nc au plus tard le **15 février 2013, 18h00 heure de Nouméa (GMT+11).**

Chaque offre devra comporter, le CV de l'expert et ses références, les éventuelles collaborations retenues, la méthodologie proposée, le planning de réalisation, le montant de l'offre.

La participation d'experts extérieurs à la Nouvelle-Calédonie est possible, de préférence dans le cadre de collaborations avec des partenaires locaux.

Les offres reçues seront évaluées par le Comité Technique Inter collectivités du programme, avec l'appui éventuel du comité scientifique. Les offres retenues seront intégrées au programme ZoNéCo 2013 qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale de l'ADECAL qui fait office de comité de pilotage de l'appel à projets.

Une attention particulière sera portée sur l'état d'avancement, la qualité du rendu et le respect des délais et engagements pour des actions qui pourraient avoir été entreprises par les proposants dans le cadre des programmations ZoNéCo précédentes.

Calendrier indicatif :
Date limite de remise des offres : 15 février 2013
Evaluation des offres : 15 février – 31 mars 2013
Début des études : 1er Avril 2013 au plus tôt

Pour tout renseignement complémentaire : manuel.ducrocq@adecal.nc